

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité

Commande publique Modalités de télétransmission des marchés publics

Afin de faciliter l'exercice du contrôle de légalité et l'identification des fichiers reçus sur l'application @ctes, via Pléiades, il convient de procéder à la télétransmission des marchés publics selon les consignes ci-dessous :

1- Marchés non allotis :

Le marché public doit être télétransmis avec les éléments suivants :

→ Le bordereau standardisé de télétransmission dûment complété (cf modèle de bordereau en PJ) et joint à l'envoi en tant que pièce principale ;

→ les éléments mentionnés sur le bordereau (acte d'engagement avec ses annexes, l'avis d'appel à la concurrence, le rapport de présentation de l'acheteur...cf article R 2131-5 du CGCT) sont dénommés et joint à l'envoi.

2- Marchés allotis :

Ces marchés ont la particularité d'être composé de plusieurs marchés publics distincts, un pour chaque lot. Ainsi, leur télétransmission doit se faire de la manière suivante :

→ Chaque lot fait l'objet d'un envoi distinct ;

→ Dans le premier envoi correspondant au premier lot sont joints, le bordereau standardisé de télétransmission dûment complété (cf modèle de bordereau en PJ), les pièces clairement dénommées de la procédure : l'avis d'appel à la concurrence, le rapport de présentation de l'acheteur..., l'acte d'engagement du lot n° 1 et ses annexes ;

- Les autres lots comprennent uniquement les pièces qui leur sont propres, c'est-à-dire l'acte d'engagement avec ses annexes (le certificat de signature le cas échéant, le BPU et le DPGF, les DC1 et DC2, les attestations des attributaires).

→ Par ailleurs, il doit être précisé pour chacun des lots, le numéro d'envoi et le numéro de lot.

**Si des lots venaient à être attribués ultérieurement par exemple suite à une infructuosité, ils pourront faire l'objet d'une transmission ultérieure dans les mêmes conditions que la 1ère transmission dudit lot. S'il n'est question que d'un seul lot attribué ultérieurement, se référer aux consignes du 1-, s'il est question de plusieurs lots, se référer aux consignes du 2-.

29 rue Delille 85922 La Roche-sur-Yon Cedex 9 Tél.: 02 51 36 70 85 – Mail: prefe